

# PRÉVENTION

Heureusement, il est toujours possible de réduire les effets nocifs du bruit :



1. en diminuant le bruit à la source :



2. en isolant la machine ou le travailleur lui-même :
3. en protégeant les oreilles du travailleur :
  - par la diminution du temps d'exposition ;
  - par l'utilisation de protecteurs d'oreilles, une responsabilité qui revient à chaque travailleur ;
  - ces protecteurs doivent être fournis gratuitement par l'employeur. (art 51, LSST).

## LES PROTECTEURS D'OREILLES

Ils agissent comme une barrière à l'entrée du son dans l'oreille. Les bouchons sont introduits dans le conduit de l'oreille, les coquilles sont utilisées comme des cache-oreilles.

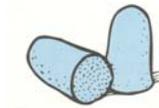
## SONT-ILS EFFICACES ?

En usine, le protecteur diminue en moyenne le son de 10 à 12 dBA S'IL EST BIEN PORTÉ DE

FAÇON CONTINUE. Il devient INEFFICACE s'il est porté seulement de temps en temps.  
**COMMENT LES UTILISE-T-ON ?**

### Bouchons :

- les manipuler avec des mains propres ;
- très bien les introduire dans le conduit de l'oreille (insérer assez profondément) ;
- il faut sentir que le bouchon exerce une pression à l'intérieur de l'oreille ;
- le truc de la main ; vérifier si le bouchon est bien inséré dans l'oreille en couchant la paume de la main sur l'oreille, avec ou sans main sur l'oreille, on ne devrait percevoir aucune différence dans le son qu'on entend.



### Coquilles :

- les coussinets doivent faire une bonne pression autour de l'oreille ;
- les cheveux longs et la barbe peuvent nuire à l'étanchéité de la coquille sur l'oreille ;
- porter des lunettes avec des coquilles empêchent également l'étanchéité parfaite des coussinets des coquilles sur la tête.



★La ouate ordinaire ou le kleenex n'offrent **AUCUNE PROTECTION** contre le bruit.

Pour plus d'informations :

**Service santé au travail**



CLSC-CHSLD de la MRC de Montmagny

18, avenue Côté  
Montmagny (Québec) G5V 1Z9  
Tél: (418) 234-1211



Quoi? ...

## VOUS AVEZ DIT DU BRUIT ?

# QUESTIONS

Vous reproche-t-on souvent de parler trop fort ?

Vous a-t-on déjà fait remarquer que vous écoutiez la télévision à un volume trop élevé ?

Certains de vos compagnons de travail se plaignent-ils de sifflements, de bourdonnements dans les oreilles ?

Vous arrive-t-il de devoir crier pour vous faire comprendre au travail ?

Vous est-il déjà arrivé de penser qu'il y a trop de bruit dans votre milieu de travail ?

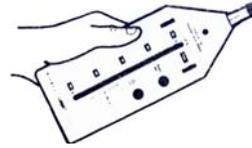
Si vous avez répondu **OUI** à l'une ou l'autre de ces questions, vous faites partie des travailleurs qui risquent de devenir sourds à cause du **BRUIT**.

**OUI**, le **BRUIT** rend **SOURD** et cette surdité est **PERMANENTE ET IRRÉVERSIBLE** (ne se guérit pas).

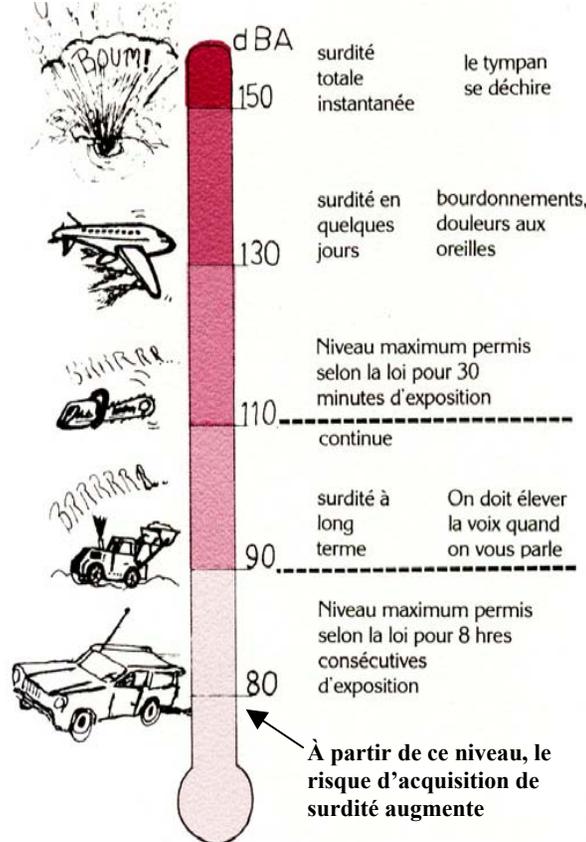
Plus le bruit est **INTENSE** (fort) plus il peut endommager l'oreille ; plus on est exposé **LONGTEMPS** au bruit, plus les risques d'avoir des dommages auditifs sont élevés.

# LE BRUIT, ÇA SE MESURE

Le sonomètre mesure l'intensité du bruit (sa force) sur les lieux de travail. L'unité de mesure est le décibel A ou dBA.



À quel niveau de décibels le risque de surdité commence-t-il ?



# LA SURDITÉ EST SOURNOISE

La surdité due au bruit s'installe lentement, progressivement, sans qu'on s'en rende compte.

Les premiers signes de surdité sont les suivants :

- des bourdonnements ou sifflements dans les oreilles
- une impression d'entendre mais de mal comprendre
- de la difficulté à suivre une conversation dans un lieu bruyant
- de la difficulté à localiser la provenance d'un son
- le fait d'écouter la radio ou la télévision avec le volume très haut.

Le bruit fatigue nos oreilles au même titre que clouer fatigue le bras ou que marcher fatigue les pieds à la longue. Donc, nos oreilles ont aussi besoin de repos après une exposition au bruit.

Et le bruit n'affecte pas seulement l'oreille.

Le bruit :

- augmente la fatigue
- nuit à la communication
- diminue la capacité d'attention
- augmente les risques d'accidents.